

Un artisan zélé

Pris en flagrant délit par les gendarmes alors qu'il découpait au chalumeau un radar automatique dans l'Ain, un artisan de 47 ans a trouvé un travail supplémentaire dans la nuit de samedi à dimanche. Il a été condamné ce lundi à 1.200 euros d'amende, d'après une source judiciaire.

Le conducteur irascible a expliqué aux gendarmes qu'ayant été flashé plusieurs fois par des radars, il en avait assez de payer des amendes. Il a également reconnu avoir déjà dégradé plusieurs autres radars.

Jugé lundi en comparution immédiate au TGI de Bourg-en-Bresse, il a été condamné à 30 jours d'amende à 40 euros et devra en outre suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière. On ne sait pas encore quel sera le sujet du stage ; -)